



FICHE D'ENGAGEMENT

I - TYPES D'ENGAGEMENT

Deux types d'engagement s'offrent à toute personne voulant solliciter les services du C-GIS:

- l'engagement à paiement mensuel
- l'engagement à paiement par séance

1 - L'engagement à paiement mensuel

Dans ce type d'engagement, un montant mensuel de cours est arrêté par l'entreprise. La prestation est payée à la date fixée par les parents en accord avec le C-GIS.

N.B: **Tout mois entamé est entièrement dû.**

2 - L'engagement à paiement par séance

Concernant l'engagement à paiement par séance, le cours est facturé par séance. Le montant à payer est donc fonction du nombre de séances effectuées dans le mois.

NB : - *La signature de tout engagement est soumise au préalable à une inscription de 5 000 F CFA non remboursable.*

- *La moitié de la somme mensuelle arrêtée est payée chaque début de mois à l'avance et soldée chaque fin de mois.*

II - ORGANISATION DU TEMPS D'ETUDE

1 – Jours et horaires

Les heures et les jours d'étude sont décidés concomitamment par les deux parties en fonction de leur emploi du temps et sont à respecter scrupuleusement par lesdites parties. Leur modification n'est donc possible que sur l'accord des deux parties.

2 - Assiduité et absence

L'encadreur empêché de se présenter au travail se doit d'en informer l'apprenant et/ ou son représentant légal au plus tard 24 heures avant son absence et le jour même si cela survient inopinément.

Pour tout retard ou absence dû au fait de l'encadreur, celui-ci se doit de rattraper le temps ou la séance manquée. En tout état de cause tout retard, sauf cas d'exception, ne peut excéder 15 min et toute absence ne peut aller successivement au-delà de deux séances.

Tout retard de plus de 15 min accusé par l'apprenant, signalé ou non dans le délai prévu, exempte l'encadreur de toute obligation d'attente et de prolongation de l'heure.

De même toute absence accusée par l'apprenant, signalée ou non dans le délai prévu, exempte l'encadreur de toute obligation de rattrapage.

Le cours sera également considéré comme fait et dû si l'encadreur n'est pas informé à temps de l'absence de l'apprenant et qu'il effectue le déplacement.

Les jours fériés sont chômés et payés sauf à l'approche des évaluations et sur la demande de l'apprenant et/ou des parents.



III - DROITS ET DEVOIRS DES PARENTS

1- Droits

Le parent et/ou l'apprenant bénéficient des droits suivants :

- Demander la modification du programme ou l'arrêt des cours en cas de nécessité (congés, voyage...)
- Solliciter le remplacement d'un encadreur qu'il juge incompetent,
- Ne pas payer les séances manquées en cas d'absence de l'encadreur et de non rattrapage des dites séances,
- Rompre le contrat en cas de non-respect des engagements par le C-GIS,

2- Devoirs

Pour favoriser le bon déroulement du travail, les parents doivent :

- Mettre à la disposition de l'encadreur et de l'apprenant le matériel nécessaire de travail (craies, tableau, cahier(s), stylos, règles, compas...)
- Créer une atmosphère favorable avant et pendant chaque séance de cours,
- Veiller à ce que l'élève soit à son poste d'étude avant le début du cours,
- Signaler l'indisponibilité de l'apprenant à l'encadreur 24 h avant la séance de cours ou le jour même si cela survient inopinément,
- **Payer les prestations à la date convenue et ce uniquement auprès du caissier ou du comptable du C-GIS ; le non-respect du délai de paiement entrainera une pénalité de 10% sur lesdits arriérés,**
- Pour l'engagement à paiement mensuel, payer la totalité de la somme mensuelle arrêtée si l'absence accusée n'est pas imputable ni à l'encadreur ni au C-GIS,
- Signer ou faire signer la fiche de suivi après chaque séance de travail,
- Saisir en cas de litige le Conseil de Direction au 03701820 / 06301703 / 06188780,

Il est formellement interdit aux parents de:

- Signer tout contrat parallèle ou sous-traiter avec l'encadreur,
- User de violence physique, morale ou verbale sur le personnel du C-GIS,



IV – DROITS ET DEVOIRS DU C-GIS

1- Droits

Le C-GIS jouit des droits suivants :

- Pour l'engagement à paiement mensuel, encaisser tout mois entamé même s'il n'est pas terminé et si l'absence accusée n'est pas imputable ni à l'encadreur ni au C-GIS,
- **Arrêter les cours dix (10) jours après l'expiration du délai de paiement,**
- Remplacer un encadreur et en proposer un autre s'il le juge utile,
- Rompre le contrat en cas de non-respect des engagements par le parent,

2- Devoirs

Ayant obligation de moyens, le C-GIS s'engage à :

- Mettre à la disposition du parent et de l'élève un encadreur qualifié,
- Remplacer tout encadreur que le parent jugera incompétent,
- Suivre scrupuleusement le travail de l'encadreur et de l'élève,
- Renoncer à toute violence physique, morale ou verbale sur l'apprenant, son Représentant légal et toute personne faisant partie de sa maison,
- Utiliser toutes les voies légales de recours pour encaisser les prestations de son personnel,
- Respecter les termes du présent contrat,

V – LITIGES

L'exercice individuel de la responsabilité doit permettre aux recommandations édictées plus haut de reposer sur la confiance. Toutefois, en cas de litige et faute d'entente à l'amiable les parties pourront user des voies légales de recours.

NB: Ces recommandations doivent être portées à la connaissance de tout contractant.



ANNEE SCOLAIRE 20.....-20.....

ELEVE

Nom: Prénoms:
Date et lieu de Naissance:
Commune: Quartier:
Tél.: Cel.: Villa (Appart.) N°.....
Etablissement fréquenté:
Niveau d'étude:

REPRESANTANT(S) LEGAL (AUX)

Père (ou tuteur):

Nom: Prénoms:
Tél.: Cel.: Villa (Appart.) N°.....

Mère (ou tutrice):

Nom: Prénoms:
Tél.: Cel.: Villa (Appart.): N°.....

DISCIPLINE(S) CHOISIE(S)

Mathématiques Français Allemand
Sc. Physiques Philosophie Espagnol
S V T Anglais Primaire
Informatique Autres:

Fréquence: fois / semaine.

Temps d'étude: heure(s) minute(s) / séance.

PAIEMENT

Inscription : 5 000 F CFA.

Avance : F CFA avant le début des cours.

Mode de Paiement

Engagement à paiement mensuel Montant F CFA

Engagement à paiement par séance Prix de la séance F CFA

Date ou période de paiement:

Prise d'effet:

Fait à Abidjan, le

Signature du Directeur Général

Signature du contractant